

ANNONCE

**REALISATION DE TRAVAUX DE COUVERTURE  
LOCAL SIS RUE DU MOULIN A POUDRE  
OCCUPE PAR LES SERVICES DE LA POSTE**

La Ville de Maromme souhaite réaliser des travaux de couverture et procéder au remplacement des chéneaux du local sis rue du Moulin à Poudre.

Pour ce faire, elle recherche une société disposant des compétences requises, capable de réaliser cette prestation à compter de décembre 2013.

**Descriptif de la prestation :**

- Remplacement de 220 m<sup>2</sup> environ de couverture
- Remplacement de 11 lanterneaux 80 x 80
- Remplacement d'une trentaine de mètres linéaires de gouttières
- Habillage de 100 ml environ de chéneaux existants
- Réparation des bandes porte solin

La prestation comprend :

- Démarches et demandes d'autorisation (Arrêtés, plan de prévention...)
- Signalisation, protection du chantier, échafaudage, etc ...
- Dépose et évacuation des éléments de couverture existants
- Fourniture et pose d'une couverture en bac acier 75/100° avec écran par-vapeur et habillage casquette
- Fourniture et pose des lanterneaux
- Fourniture et pose d'une gouttière zinc 80/100° demi-ronde, sur crochets galva.
- Recherche de fuites sur chéneaux, réparations et mise en place d'une protection sur les chéneaux, bandes porte solin.

L'évacuation des déchets est à la charge de l'entreprise.

Les déchets seront évacués vers les décharges spécialisées. Un Bordereau de Suivi des déchets Industriels sera fourni (BSDI).

L'Opérateur économique devra assurer la sécurité sur le chantier tant des ouvriers que des tiers, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur

**Visite obligatoire du site :**

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux. Pour ce faire, il appartient à l'entreprise de prendre rendez-vous avec M. BOUTTE, Centre Technique Municipal – 02 32 82 36 42, afin d'effectuer une visite du site, à l'issue de laquelle une attestation sera remise au candidat.

**Délai et période de réalisation :**

Décembre 2013 et janvier 2014.

**Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est **de 90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

**Les prix sont fermes, définitifs, non actualisables et non révisables.** Ils sont hors TVA. La TVA en vigueur au jour de la rédaction de l'offre de prix s'applique.

**Assurance :**

L'entreprise doit justifier qu'elle est titulaire :

- d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux,
- d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 792 à 792-2 et 2270 du Code civil, au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie.

**Remise de l'offre :**

L'offre sera remise sous enveloppe cachetée et comprendra :

- la présente annonce paraphée
- l'offre de prix détaillée
- l'attestation URSSAF
- l'attestation d'assurance en cours de validité
- l'attestation de visite dûment complétée et signée.
- un mémoire technique présentant les solutions techniques proposées, les modalités d'exécution et le détail des matériels et matériaux.

L'offre devra être déposée ou adressée en Mairie, sous pli cacheté, à l'adresse ci-dessous, avant le

**4 novembre 2013 à 16 heures:**

VILLE DE MAROMME Pôle Moyens Généraux  
Place Jean Jaurès  
BP 1095  
76153 MAROMME CEDEX

**Renseignements :**

M. BOUTTE : Centre Technique Municipal de la Ville de Maromme, Tel. 02 32 82 36 42

**Date de la publication :** le 10 octobre 2013